



« Repyramidage ITRF » ?

Requalification possible pour tous les BIATSS !

Le Ministère a annoncé un repyramidage des ITRF qui devrait permettre de requalifier sur 5 ans 100 postes en IGR, 600 en IGE, 1450 en ASI et 2500 en technicien, en plus des contingents habituels de promotions. À mettre en rapport avec les 47 000 ITRF titulaires environ.

Depuis plusieurs années FO demande avec insistance au ministère un plan de requalification qui reconnaisse la montée en compétence de tous les collègues dans l'ensemble des filières BIATSS.

Mais le « repyramidage » annoncé ne répond pas à cette demande : non seulement il est d'un volume insuffisant mais **il ne concerne pas les corps de personnels des bibliothèques ni de l'AENES.**

LE MINISTERE OFFICIALISE L'INEGALITE DE TRAITEMENT !

Et plus encore, **la grande majorité des ITRF travaillant dans les universités et la totalité de ceux dans les CROUS seront exclus de toute possibilité de bénéficier du repyramidage conçu par le ministère.**

En effet, seuls les collègues occupant des postes considérés comme concourant « *au développement de la recherche* » ou « *à l'enseignement scientifique* » pourront espérer bénéficier de la requalification par inscription sur des listes d'aptitude spéciales !

Cerise sur le gâteau : aucun critère objectif n'existant pour la définition de tels postes, le choix des heureux élus sera donc à la merci de l'appréciation hiérarchique, forcément différente d'un service à l'autre ou d'une université à l'autre.

Cette restriction du périmètre des personnels éventuellement bénéficiaires, à une toute petite fraction de ceux qui sont réellement concernés, est issue de l'accord sur les rémunérations et les carrières qui accompagne la LPR, accord signé par le SNTES, la CFDT et l'UNSA. Pour FO ESR, il est inacceptable de différencier les personnels en fonction d'emplois qu'ils n'ont pas choisis !

POUR FO ESR, IL EST INACCEPTABLE QUE LES 9/10E DES PERSONNELS CONCERNÉS SOIENT EXCLUS DE TOUTE POSSIBILITÉ DE VOIR LEURS POSTES REQUALIFIÉS !

L'enseignement supérieur est un tout, c'est l'ensemble des personnels qui participe au développement de toutes les missions, recherche comprise. Différencier à l'intérieur du corps des ITRF, c'est aussi une attaque contre le statut du corps. **Aucun distinguo ne doit être fait selon les missions auxquelles concourent l'emploi occupé !**

Comme nos collègues du secteur de la santé qui ont obtenu, grâce à FO, l'extension à tous les personnels hospitaliers et à tous corps d'aides-soignants et infirmiers de tous les ministères, sans distinction, des avancées du Ségur de la santé (complément de traitement indiciaire de 183 € nets mensuels), exigeons **l'égalité de traitement pour tous les BIATSS :**

- **Tous les ITRF doivent pouvoir voir leur poste requalifié, uniquement sur la base du niveau de qualification**
- **Des plans de requalification, également sur la base du niveau de qualification, doivent être mis en place dans les autres filières BIATSS**